



## DELIBERATION n° 2026-01-CS-10

Demande de subvention CRNA

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

51 Membres en exercices

33 Membres présents

18 Membres absents

**Objet : Demande de subvention CRNA - Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial**

**AR Prefecture**

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_10-DE  
Reçu le 28/01/2026

Le Projet Alimentaire Territorial est, depuis janvier 2022, opérationnel ; le plan d'actions approuvé par le COPIL et le Comité Syndical incarne 5 valeurs essentielles partagées par les élus du territoire et, plus globalement les nombreux partenaires du PAT :

- Construire un projet pour tous,
- Développer une économie de proximité qui contribue à la protection de l'environnement,
- Des productions qui concourent à la santé des citoyens
- Un modèle qui contribue aux liens sociaux,
- Limiter de façon notable le gaspillage alimentaire

Celles-ci renvoient à 5 enjeux clés, adossés aux objectifs de la Région dans le cadre du Contrat de Développement et de Transitions et de la feuille de route NeoTerra 2 :

- Préserver, récupérer les terres agricoles et réussir l'installation des producteurs
- Adapter la production agricole et alimentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociétales de « produits locaux de qualité »
- Rendre accessibles les produits d'un point de vue pratique (logistique, distribution et commercialisation)
- Rendre accessibles à tous les produits locaux de qualité
- Favoriser le changement des pratiques alimentaires

En 2026, la feuille de route prévoit les missions et objectifs suivants :

- Le management opérationnel du projet, au service des instances impulsées et gouvernées par les élus : préparation des réunions et animation de l'instance décisionnelle (Comité de gouvernance) et constituée d'élus (un binôme par EPCI) ; cette activité est conduite en relation avec le chef de projet territorial, celui-ci assurant le management stratégique de la démarche,
- La mise en œuvre effective du Projet Alimentaire Isle en Périgord :
  - o Un programme de formation des acteurs de la restauration collective
  - o Le *Défi Foyers à alimentation positive*,
  - o Le programme *Ceux qui nous Régalent*,
  - o La mise en œuvre du programme *Mieux Manger pour Tous*
  - o La mise en œuvre du plan d'action de la labélisation nationale des niveau II « PAT opérationnels »
  - o L'organisation de l'appel à projet Lait et Fruit à l'école
- L'accompagnement des porteurs de projets, dans le cadre d'une ingénierie partagée, engagés en faveur d'une agriculture et d'une alimentation saine et locale, accessible à tous
- La promotion du PAT, dans le cadre d'une stratégie de communication institutionnelle et grand-public :
  - o Réunion du Comité de Pilotage
  - o Conférence de presse
  - o Campagne de communication via les mairies (entre autres)
  - o Site internet du Projet Alimentaire Territorial.

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes	
Nature	Montant	Origine	Montant
Salaire chargé	46 749 €	Région Nouvelle-Aquitaine	23 374,50 €
Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial		Autofinancement	23 374,50 €
<b>Total dépenses</b>	46 749 €	<b>Total recettes</b>	46 749 €

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_10-DE  
Reçu le 28/01/2026

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'octroi en 2026 de subventions du Conseil régional Nouvelle- Aquitaine, à hauteur de 23 374,50 €,
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Voix pour : 33

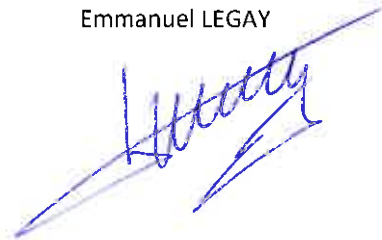
Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,  
Le 22 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_10-DE  
Reçu le 28/01/2026

**AR Prefecture**

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_10-DE  
Reçu le 28/01/2026